

Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2018
A la salle des rencontres de Brussey à 20h30

Délégués présents :

Mmes PARISSET (Avrigney-Virey), VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), JULIEN (Le Moucherot), BOUCHASSON (Marnay), CUINET (Tromarey)

MM. JOANNES (Bard les Pesmes), DUMONT (Beaumont-lès-Pin), , PAULIN (Bresilley), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay les Pin), GAUTHIER (Chancey), M. HUDELOT (Chevigney sur l'Ognon), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gezier et Fontenelay), M. VARLET (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), PELOT (Lavernay), CLERGET (Lavernay), COLLAS (Malans), FASSET (Marnay), RIETMANN (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), AUBRY (Mercey Le Grand), MEUTELET (Moncley), BEURAUD Yann (Montagney), GENDREAU (Placey), GLORIEUX (Pin), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BRULET (Ruffey-le-château), DUCRET (Sauvagny), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon), ABISSE (Vregille).

Absents excusés :

M. DUPONT, PETIGNY, POURET, LACAILLE, SIMON, BELLENEY

M. LUCOT pouvoir à M. MARCHAL

Mme ANTOINE pouvoir à M. AUBRY

M. BAUDRY-VIEILLARD pouvoir à M. BEURAUD

M. GAILLARD pouvoir à M. DECOSTERD

M. VITTOT pouvoir à M. MALESIEUX

M. BALLOT pouvoir à Mme BOUCHASSON

Mme BELLENEY remplacée par sa suppléante Mme PARISSET

M. HENRIET remplacé par son suppléant M. JOANNES

M. BOILLON remplacé par son suppléant M. BRULET

M. THEUREL remplacé par sa suppléante Mme JULIEN

M. REIGNEY remplacé par son suppléant M. GENDREAU

M. GARCIA remplacé par son suppléant M. HUDELOT

Secrétaire de séance : Roland MORALES

M. le Président remercie la commune de Brussey d'accueillir le conseil communautaire.

Suite à la démission de M. Rollet pour raisons personnelles, Mme Belleney le remplacera au conseil communautaire. Mme Belleney étant excusée, le président souhaite la bienvenue à Mme Pariset, sa suppléante.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 9 juillet 2018.

Approuvé à l'unanimité

M. le Président demande l'ajout à l'ordre du jour de plusieurs points :

- Diminution de temps de travail de deux postes d'adjoints d'animation de 7h à 5,5h suite à avis du CT
- Tarifs complémentaires de 45 minutes pour l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir en raison des changements horaires des bus scolaires

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 17 septembre 2018 :

- CR du bureau du 10/09/2018
- Document préparatoire
- Contrat P@C 25 avec le département du Doubs
- Circulaire sur la taxe de séjour
- Information sur la taxe GEMAPI
- Projet de demande de subvention des associations

1. Taxe séjour pour 2019

Le Vice-président en charge du tourisme et de la communication présente le tableau récapitulatif des taux maximaux et minimaux fixés par la loi et les taux proposés pour 2019. Il précise que sur le territoire de la CCVM en dehors du camping et des chambres d'hôtes, il n'y a ni hôtel classé ni meublé de tourisme classé. La CCVM est concernée par la nouvelle catégorie d'hébergement définie par la loi pour laquelle doit s'appliquer un taux minimum de 1 % et un taux maximum de 5 %. Le vice-président propose un taux de 1,5 % pour la CCVM.

L'exemple est donné pour une nuitée de 100 €, le montant de la taxe de séjour serait en principe de 1,5 €/nuitée mais la loi prévoit un plafond de facturation dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (pour la CCVM le tarif applicable aux palaces) soit au maximum une taxe de séjour de 1 €/nuitée.

Sur la CCVM, le produit de la taxe de séjour est d'environ 1700 €/an et cela permettrait d'atteindre environ les 2000 €/an.

Votée à l'unanimité

2. Mise en place d'un nouveau règlement d'attribution des subventions de la CCVM aux associations

Le vice-président en charge du tourisme et de la communication explique le règlement d'attribution des subventions proposé et dit que le budget alloué aux associations pour 2018 est de 2 500 €. L'objectif est d'offrir une meilleure visibilité de l'utilisation des fonds attribués, et de valoriser les manifestations dont l'objet répond aux compétences statutaires de la CCVM.

Des remarques sont faites sur un tableau « complexe » à compléter par les associations et il est demandé de le simplifier. Le vice-président dit qu'il réduira le tableau à ses principales lignes.

Le président évoque les subventions indirectes de la CCVM qui ne sont pas valorisées comme la mise à disposition gratuite du gymnase aux associations.

Voté à l'unanimité

3. Dissolution du SIVU de la MARPA : répartition de l'actif et du passif

Le président du SIVU de la MARPA, M. Philibeaux, explique la situation du SIVU qui était composé de la CCVM et de 2 communes extérieures : Charcenne et Etuz. Les 2 communes ont sollicité leur retrait du SIVU ce qui a été approuvé par la CCVM fin 2017.

La dissolution a été demandée lors du vote du budget par le syndicat et la délibération est en préfecture.

Le SIVU de la MARPA à Marnay n'a donc plus lieu d'exister.

Le président du SIVU de la MARPA explique que l'ensemble du passif et l'actif du syndicat doivent être repris par la CCVM. Il n'y a pas de personnel.

La valeur nette de l'actif du SIVU de la MARPA est de 1 100 013,16 € (correspondant aux bâtiments de la MARPA). Au passif, il y a 2 prêts en cours dont le plus important auprès du Crédit Foncier de France au taux de 5, 15 % qu'il n'est pas possible de renégocier car il ne reste que le capital à rembourser et qu'il a déjà été renégocié.

Des élus disent qu'il faut néanmoins tenter une renégociation de ce prêt.

Les annuités des 2 prêts sont couvertes par les locations à l'association de gestion (loyer annuel 41 000 €) et 30 000 € ont été appelés à la CC dans le cadre de sa cotisation pour le fonctionnement et l'entretien.

Quel est le montant des amortissements ? Il est de 242 521 € mais le SIVU n'était pas assujéti alors que la CC y est.

Actuellement, l'association de gestion fonctionne à l'équilibre et le taux de remplissage est quasi à 100 % y compris avec les accueils temporaires mais c'est une petite structure et la gestion du personnel n'est pas simple. L'association de gestion est en réflexion pour se rapprocher d'une structure qui pourrait reprendre la gestion. Il s'agit de l'ASFAM qui gère par ailleurs le foyer de jeunes travailleurs à Gray, l'IMP de Membrey (etc...) qui pourrait reprendre la gestion de l'association de la MARPA. Le président du SIVU de la MARPA précise que pour l'instant, il s'agit d'un simple projet.

Le cout de cette délégation sera-t-il plus élevé ? Le président du SIVU de la MARPA dit qu'il ne s'agit que d'un 1^{er} contact pour l'instant et qu'il ne peut pas encore répondre à cette question.

Qui aura une vue sur la gestion si elle est déléguée ? L'AFSAM demande que la CC ait un membre du conseil qui intervienne dans leur Conseil d'administration pour faire le lien.

Y-a-t-il eu un appel à candidature auprès des élus pour prendre la présidence de l'association de gestion avant d'envisager une gestion déléguée? Oui, cela a été fait et il n'y a pas eu de candidat en dehors du Vice-président dans l'attente de trouver une solution. La question de la reprise de l'association de gestion par la CCVM a même été évoquée.

Pourquoi la CC ne pourrait pas reprendre l'association de gestion ? Le président de l'association de gestion (et du SIVU) dit que l'association se démène pour fonctionner mais que si la CC reprend, il craint l'élimination du dynamisme des membres. Le président dit qu'il n'est pas d'accord et dit que quand la CC reprend, elle a l'obligation d'appliquer la loi sans arrangement comme cela se pratique dans les petites structures.

Un élu dit que la MARPA à Marnay est un lieu agréable et en bon état. Il incite les familles à y mettre leurs parents car il y fait bon vivre et qu'il ne faut pas hésiter à communiquer sur cette structure pour qu'elle continue à bien fonctionner.

Le président du SIVU de la MARPA dit que la MARPA est inscrite dans le réseau « un toit pour un apprenti » pour louer les 2 logements en accueil temporaire. Il précise que sur ces 2 logements, un seul peut être loué car l'autre est occupé par les infirmiers et sert de lieu de stockage en raison d'un manque de place.

Voté à l'unanimité

4. Médiation préalable obligatoire : adhésion et convention

Le président explique que le centre de gestion pourra servir d'intermédiaire entre l'agent et son administration afin d'éviter les contentieux et trouver une solution en cas de litiges relatifs à leur rémunération, à un refus de détachement ou de mise en disponibilité, à leur réintégration, à leur classement, à la formation professionnelle ou à l'aménagement de leurs conditions de travail.

Les collectivités et établissements publics de Haute-Saône peuvent adhérer à cette nouvelle mission facultative du CDG.

Cette mission sera réalisée à titre gratuit pour les collectivités et établissements affiliés qui souhaitent conventionner.

Le président propose de conventionner avec le CDG70.

Voté à l'unanimité

5. Accroissements temporaires d'activités : postes d'adjoints d'animation à 8,5h et 6,5h à Marnay, poste adjoint technique à la crèche 30,3h, poste d'adjoint d'animation à 10h à Corcelles-Ferrières

Mme la vice-présidente en charge des services à la personne explique que le passage de la semaine à 4 jours pour la rentrée scolaire a eu pour conséquence de modifier les temps de travail des agents.

Les inscriptions en périscolaire ont augmenté notamment sur Marnay ce qui nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation à 8,5h pour les midis et deux soirs par semaine et sur Lavernay ce qui nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation à 6,5h pour les midis.

Concernant le poste à la crèche, suite à la démission d'un agent, le poste a été proposé à un agent contractuel qui après 2 semaines sur ce poste n'a pas souhaité poursuivre. Dans l'attente d'un recrutement de titulaire, il est proposé de recruter un agent.

Sur Corcelles-Ferrières, il n'y a qu'une ATSEM et les effectifs scolaires ont fortement augmenté en maternelle et il a été demandé par l'équipe enseignante un soutien pour les matins. Il est proposé de recruter un adjoint d'animation à 10h/semaine annualisé qui travaillera les matins.

Voté à la majorité (une abstention)

Le président rappelle qu'un agent de la CCVM est décédé durant l'été.

Les accueils de loisirs fonctionnent les mercredis sur Recologne, Emagny et Montagney. Les effectifs sont en hausse sauf pour Montagney où, malgré la demande des parents, il y a très peu d'inscrits. Il est dit que l'annonce de l'ouverture à Montagney a été tardive et que les parents avaient déjà pris des dispositions pour la rentrée.

L'accueil des ados se fait sur l'accueil de loisirs à Marnay. La vice-présidente en charge des services à la personne dit que les effectifs sont passés de 30 à 80 enfants grâce au travail fait par les animateurs et l'animateur référent au collège. L'animateur ados référent, Benoit a fait une demande pour augmenter son budget de fonctionnement à hauteur de 7 200 € au vu des effectifs importants.

La vice-présidente en charge des services à la personne propose de valider ce budget supplémentaire alloué aux ados.

Voté à l'unanimité

Le président dit qu'une synthèse des activités proposées par la CC sera présentée lors d'un prochain conseil.

- 6. Diminution temps de travail inférieur à 10% pour un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe de 33h42 à 33h et d'un adjoint technique de 14h12 à 13h50**
- 7. Diminution de temps de travail de deux postes d'adjoints d'animation de 7h à 5,5h suite à avis du CT**

Le président rappelle que les agents ont été rencontrés dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours en période scolaire et qu'il a été proposé aux agents différentes possibilités suivant les situations de chacun. Certains postes nécessitent néanmoins des diminutions de temps de travail.

Pour les diminutions de temps de travail inférieures à 10 %, elles n'ont pas à être évoquées en comité technique et pour les diminutions supérieures à 10 %, elles ont été validées au dernier comité technique et acceptées par les agents concernés.

Diminutions (points 6 et 7) votées à l'unanimité

Mme le Maire de Courcuire remercie la CCVM d'avoir mis une accompagnatrice de bus scolaire le matin et le soir.

8. Vente bâtiment Hardex : estimation des domaines

Le président dit que le compromis de vente a été signé mi-août pour un montant de 250 000 € HT et que les travaux d'agrandissement ont commencé.

M. le Président rappelle que le montant de 250 000 € HT correspond au rachat de l'emprunt (y compris les indemnités de remboursement anticipé de l'emprunt soit 10 000 € de pénalités au lieu de 20 000 €) et de la soulte (initiale de 50 000 €) proratisée au nombre d'années occupées soit 40 000 €.

L'estimation des domaines a été faite à hauteur de 440 000 € (avec une marge de négociation de +/- 10 %). M. le Président explique que l'ex-CC de la Vallée de L'Ognon (CCVO) avait fait un bail commercial avec Hardex et une promesse de vente ce qui amenait à une vente à 250 000 €. Le président dit qu'il a demandé une étude auprès d'un avocat qui lui a confirmé que la CC ne pouvait que répondre à l'acte d'engagement signé par la Présidente de l'ex-CCVO.

L'entreprise, pour son agrandissement voulait faire la même opération mais cela n'est plus possible maintenant.

La CCVM est liée par les engagements pris auprès de l'entreprise par la CCVO.

Cette opération permet de faire venir dans la CC une entreprise innovante, dynamique et performante qui ne serait sans doute pas venue dans d'autres conditions.

M. le Président dit que la société Laser Cheval a sollicité une aide à l'immobilier d'entreprises de la CCVM pour le rachat du bâtiment et les travaux de réalisation d'un bâtiment annexe.

L'octroi de cette aide a été délégué au département de la Haute-Saône. L'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été sollicitée dans le cadre de ce projet.

M. le Président dit que le montant de l'acquisition du bâtiment s'élève à 250 000 € HT et que les travaux annexes sont d'un montant estimé à 697 100 € HT.

Il propose que la CCVM apporte une aide à l'immobilier à cette entreprise pour un montant de 3 % sur les dépenses relatives aux travaux soit une aide d'un montant estimé à 20 910 €.

Néanmoins, en raison des efforts importants de la CCVM dans le cadre de l'acquisition susmentionnée, M. le Président propose que cette aide soit considérée comme un rabais déjà

effectué sur le prix de vente du bâtiment afin de ne pas bloquer les possibles subventions du département de Haute-Saône et de la Région.

Un élu dit qu'il est favorable à l'octroi d'une aide supplémentaire de la CC.

Après débat, des élus demandent de délibérer sur la vente suite à l'avis des domaines et sur l'aide à apporter par la CCVM dans le cadre des aides à l'immobilier.

M. le Président demande à ne pas suivre l'avis des domaines et maintenir la vente prévue dans les conditions votées lors du précédent conseil communautaire.

Voté à la majorité (une abstention)

M. le Président demande qui est pour un versement supplémentaire d'une aide CCVM dans le cadre des aides à l'immobilier.

Un pour et 6 abstentions

Cette aide sera considérée comme un rabais déjà effectué sur le prix de vente du bâtiment.

Il est rappelé que l'arrivée de cette entreprise apportera 50 emplois sur le territoire de la CCVM et un apport supplémentaire CFE.

9. Signature du Contrat P@C 25 avec le département du Doubs

Le président explique que le département du Doubs a mis en place un contrat « P@C » avec les Communautés de communes. Ce contrat est du même style que celui fait par le département de la Haute-Saône sauf qu'il est figé pour 4 ans qu'il n'y a pas de guichet comme en Haute-Saône.

Néanmoins, le Doubs intervient sur les projets structurants de la CC même s'ils se situent en Haute-Saône.

Il dit que pour la CCVM, le département du Doubs propose de soutenir de 2018 à 2021 à hauteur de 1 100 000 € avec une répartition à 70 % les projets de la CCVM et 30 % les projets des communes.

Le 1^{er} comité de pilotage a eu lieu la semaine dernière avec la présidente du Doubs. Les projets de la CC et des communes ont été classifiés par le département. Le président dit que le seul projet complet et financé est celui de la commune de Moncley pour la réfection du clocher de l'église.

Une clause de revoyure est programmée pour fin 2019. La CC, puis les communes du Doubs, doivent délibérer sur ce projet.

Le contrat ne concerne pas l'assainissement.

Voté à l'unanimité

10. Décision modificative n°2 : modification de l'article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion suite à trop perçu

Afin de rembourser le trop perçu de remboursement de l'assurance du personnel sur le traitement d'un agent sur 2017, il est nécessaire de créditer le compte 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion- pour un montant de 6600 €.

Voté à l'unanimité

11. Emprunts et demandes de subventions dans le cadre du projet de siège communautaire et de l'office de tourisme

Le président dit que l'achat des futurs bureaux de l'office de tourisme est fait pour un montant de 75 000 € et qu'il a signé un compromis la semaine dernière pour l'achat des terrains et bâtiments à Marnay pour 205 000 € hors frais avec une clause de dédit fixée à 21 000 €. Il précise que pour cet achat la situation est très complexe.

Il dit que les appels d'offres vont être lancés courant de la semaine pour les bureaux de l'office de tourisme.

Il demande l'autorisation de faire un emprunt pour les deux acquisitions pour un montant de 300 000 € sur 15 ans.

Voté à l'unanimité

12. Tarifs complémentaires de 45 minutes pour l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir en raison des changements horaires des bus scolaires

La vice-présidente en charge des services à la personne explique qu'il n'avait pas été prévu de tarif pour le périscolaire matin et/ou soir pour 45 minutes.

En raison de changements d'horaires des bus scolaires sur certaines écoles, les temps d'accueil périscolaires peuvent être réduits à 45 minutes.

Elle donne lecture des tarifs complémentaires proposés :

| Tarifs périscolaires à partir de septembre 2018 | | | | |
|---|-------------|-----------------------|---|---|
| | | Tarif présence normal | Tarif présence enfant sans inscription avec dossier (tarif normal x3) | Tarif présence enfant sans inscription sans dossier (tarif normal x6) |
| Matin et/ou Soir 45 minutes | 0 à 775 | 1,35 € | 4,05 € | 8,10 € |
| | 776 à 1150 | 1,45 € | 4,35 € | 8,70 € |
| | 1151 à 1500 | 1,55 € | 4,65 € | 9,30 € |
| | 1501 et + | 1,70 € | 5,10 € | 10,20 € |

Tarifs complémentaires votés à l'unanimité

13. Subvention au camping de Marnay

Le président explique que Profession Sports et Loisirs WOKA avait sollicité une aide de la CCVM en début d'année. Les règlements d'aides aux hébergements touristiques ont été définis pour la CCVM fin mars.

La Région peut participer dans le cadre de ses aides au tourisme mais uniquement si la CC participe également.

Le règlement d'intervention pour l'attribution d'aides aux hébergements touristiques structurants, hôtellerie de plein air et hébergements innovants définit la liste des travaux éligibles pour la CCVM.

Dans le cadre de la présente demande, les travaux éligibles à l'aide de la CCVM sont d'un montant de 214 546 € HT.

Les travaux sont programmés sur 2018 et 2019.

Au vu des pièces présentées par le camping, une aide totale CCVM d'environ 6400 € peut être accordée, représentant 3% de la dépense subventionnable HT.

Voté à l'unanimité

14. Taxe GEMAPI 2019

Le vice-président en charge de l'environnement rappelle que la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence de la CCVM depuis le 1^{er} janvier 2018. Il fait un point rapide sur la mise en place de cette compétence, en rappelant qu'il était prévu que la CCVM délègue la compétence au SMAMBVO tout en restant décisionnaire de l'action menée sur les affluents. A ce jour, les choses restent floues et avancent difficilement : les statuts définitifs du SMAMBVO ne sont toujours pas votés (réunion prévue le 9 octobre) et en parallèle le département de Haute-Saône propose de créer au sein d'Ingénierie 70 une cellule GEMAPI pour les collectivités.

La CCVM garde sa position définie en commission environnement, à savoir une adhésion au SMAMBVO dès que les statuts finaux seront approuvés.

La CCVM a poursuivi les travaux prévus cette année sur les affluents de la Fontaine des Douis et du Poussot. L'entreprise retenue suite à l'appel d'offres, Nature et Technique, commence à intervenir à compter de cette semaine. Les travaux se feront en priorité sur la fontaine des Douis à Marnay ; si tout va bien ils seront terminés dans la période fixée par l'arrêté préfectoral (avant la fin 2018). Concernant les travaux du Poussot, l'entreprise propose de déployer une équipe pour procéder dans un premier temps à l'abattage de certains arbres et au nettoyage de la végétation. Les travaux s'achèveront début 2019.

Le vice-président rappelle ensuite l'article 1530 bis du Code Général des Impôts qui oblige d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI avant le 1^{er} octobre de chaque année pour application l'année suivante. L'organe délibérant de l'EPCI doit fixer le montant de la taxe dans la limite d'un plafond fixe à 40€/habitant au sens de l'article L.2334-2 du CGCT. D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont l'EPCI assure le suivi.

Pour rappel, les sommes engagées cette année au titre de la compétence GEMAPI sont les suivantes :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--|----------------|---------------------|
| Cotisations SMAMBVO | 34 406€ | |
| Convention Assistance Maîtrise d'ouvrage (étude ruisseaux) | 5 000€ | |
| BC2i (appel d'offres...) | | 2 375€ |
| Nature et Technique | | 89 037€ 112 716€ |
| TOTAL | 39 406€ | 204 128€ |
| TOTAL Général | 243 534€ TTC | |

Ces dépenses ne tiennent pas compte des subventions ni des attributions de compensation. Le vice-président précise que sur les 63 000 € de taxe votés pour 2018, la région s'est désistée sur le ruisseau de la fontaine des Douis. Cette subvention sera en principe compensée par le département.

Les départements devraient sortir du SMAMBVO et le département du Doubs n'interviendra plus sur les barrages ce qui pourra poser problème.

Les projets pour 2019 sont les suivants :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Cotisations SMAMBVO | 19 000€ | |
| Délégation étude ruisseaux | 10 000€ | |
| Travaux Moulin de Chazoy | | 20 364€ |
| Travaux sur la Lanterne | | 13 636€ |
| TOTAL | 29 000€ | 34 000€ |
| TOTAL Général | 63 000€ TTC | |

Le Vice-président en charge de l'environnement dit que sont à programmer les travaux sur le ruisseau de Bard-les-Pesmes qui pourraient être financés à hauteur de 100 % de leur cout grâce aux travaux de RFF. Un courrier de l'ARS a été adressé à la CC en raison de plaintes de riverains du ruisseau. Le vice-président a répondu à ce courrier et dit qu'il y a nécessité de faire des études plus poussées mais qu'il s'agit d'une intervention prioritaire.

En raison de la situation actuelle et des incertitudes connues, le vice-président propose de rester sur le même taux de taxe pour 2019 que pour 2018.

Le Vice-président en charge de l'environnement précise que la cotisation au SMAMBVO est la même pour 2017 et 2018.

Votée à la majorité (un contre)

15. Questions diverses

A. SICTOM de Gray : dissolution

Le vice-président en charge de l'environnement dit que la dernière réunion du SICTOM mercredi dernier n'a pas eu de quorum et a été repoussée à ce mercredi.

Il est programmé la dissolution du SICTOM qui souhaite rejoindre le SICTOM du Val de Saône.

Le SICTOM de Gray a un excédent de plus de 700 000 € et il est proposé de redonner à chaque membre 25 € par habitant soit pour la CC pour 1400 habitants : 35 000 €.

La position serait de distribuer l'excédent, le SICTOM du Val de Gray adhérerait au SICTOM du Val de Saône puis la CCVM pourra choisir de reprendre la gestion de ses communes.

B. Point éolien

Le maire de Mercey le Grand dit que suite à l'enquête publique sur le secteur de Mercey-le-Grand et Lantenne-Vertière, il y a eu une bonne participation des habitants, 10 communes y sont défavorables sur 50 interrogées et les 3 commissaires enquêteurs y sont aussi favorables. Le projet est actuellement entre les mains du Préfet.

Des élus disent que 81 % des personnes qui se sont exprimés dans l'enquête publique se sont exprimées contre, que l'une des communes devant avoir les éoliennes sur son territoire s'est prononcée contre et que la plupart des communes interrogées ne se sont pas exprimées par délibération sur le sujet mais ont laissé courir les délais légaux.

Le président dit qu'il a rencontré les Amis du Val Marnaysien qui sont contre les éoliennes pour les projets sur Cult et Bonboilon. Il propose de faire une commission avec les pro et anti éoliennes. Un document des Amis du Val Marnaysien sera envoyé aux membres du conseil pour échanger sur ce sujet.

Le président dit qu'il y a un projet de 6 éoliennes sur sa commune et qu'il n'a pas d'a priori en l'espèce.

Il dit qu'après avoir rencontré les opposants, il rencontrera des dirigeants d'Opale cette semaine.

C. Point développement économique

Le vice-président en charge du développement économique dit que la prochaine réunion de la commission développement économique aura lieu le 24 septembre.

Il dit qu'y seront présentées les esquisses des zones et qu'il y aura 11,5 ha aménageables sur la ZA les plantes à Marnay et 9,5 ha sur la ZA à Ruffey-le-Château. Il y a déjà des personnes très intéressées pour les réservations en raison du dynamisme du secteur. Le président précise que 8 ha sont quasiment retenus sur Marnay et 1,5ha sur Ruffey-le-Château.

Le vice-président évoque le dispositif : GET 25 (Groupe Entreprises et Territoires) mis en place par la CCI 25 pour favoriser la mise en réseaux, le partage d'informations et proposer des actions ciblées de manière locale. Il indique les CCI 70 et 25 sont favorables à conventionner avec la CCVM et viendront présenter leur dispositif commun à notre territoire lors de la prochaine commission développement économique.

D. Point Ecoles

Le vice-président en charge des écoles dit qu'il y a 1493 élèves sur la CCVM (dont 598 maternels) pour 63 classes (il y a eu ouverture d'une classe supplémentaire cette année). La moyenne par classe est de 23 élèves mais avec des disparités importantes. Par exemple, à Chambornay-les-Pin, il y a une classe de 12 élèves de CE1/CE2 et à Corcelles-Ferrières, il y a une classe de 31 élèves de maternelle. Globalement, la rentrée scolaire s'est bien passée et les principaux problèmes sont dus aux horaires des transports scolaires notamment sur le secteur de Courchapon où après courriers, interventions des élus et des parents, il a été ajouté 20 minutes de temps de pause le midi.

Le vice-président rappelle qu'il y a toujours des enfants qui se comportent mal dans les bus scolaires et qu'un rappel des règles à suivre a été fait via les écoles avant exclusion définitive de certains enfants perturbateurs. Il dit aussi qu'il y a quelques soucis d'accès aux écoles (problèmes de parking). Il remercie les communes de leur participation en mettant à disposition les salles communales pour le sport des enfants et le personnel de maintenance de la CC pour le travail fait.

M. Rollet, représentera-t-il toujours à la CC à HSN ? Non mais il avait un suppléant qui le remplacera : Vincent Mignerot.

Est-ce que les badges en déchetterie fonctionnent sur les 2 départements ? Oui, en principe mais que pour les déchetteries limitrophes de la CC ou dans la CC.

Le vice-président en charge du tourisme et de la communication rappelle que les Visites théâtralisées à Motey-Besuche auront lieu ce samedi à 15h30 et 20 h. Il reste peu de places et il précise que c'est uniquement sur réservation.

Le vice-président en charge du tourisme et de la communication invite les communes à prendre les sacs contenant de l'information touristique et du territoire à leur intention.

Quels sont les retours de délibérations des communes dans le cadre des prises de compétences eau et assainissement ? Le président répond qu'il y a encore peu de retour, environ 10 et sur les 10 : 4 communes sont contre la prise de compétence assainissement et une seule contre la prise de compétence eau.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23h10.